

**Obligations d'épargne du Canada
Canada Savings Bonds**

**SYSTÈME DE GESTION DES TITRES DÉTENUS
PAR LES PARTICULIERS**

**SPÉCIFICATIONS RELATIVES AU FICHER DES ACHATS
À L'USAGE DES AGENTS VENDEURS AUTORISÉS**

**NORMES RELATIVES
AUX ENREGISTREMENTS LOGIQUES**

Date : 12 mars 2013

Renseignements généraux	Le présent document contient des renseignements détaillés sur chaque enregistrement logique et élément d'information qui constituent les spécifications relatives au fichier des achats pris en charge par le Système de gestion des titres détenus par les particuliers (SGTP).
Produit	Les Obligations à prime du Canada (OPC) avec certificat seront mises en vente par l'entremise de toutes les institutions financières qui agissent à titre d'agents vendeurs, au comptant, sous forme d'obligations C ou d'obligations R.
Soumission des fichiers	Les fournisseurs du service de traitement transmettront électroniquement par protocole FTP sécurisé les fichiers relatifs à l'achat de titres au bureau des Obligations d'épargne du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Guide d'utilisation du serveur FTPS dans le site Web des Obligations d'épargne du Canada, à l'adresse http://www.oec.gc.ca/wp-content/uploads/2010/03/purchase-file-specifications_logical-record-standards-fr-n0747b-fr.pdf .
Normes matérielles	
Enregistrements par fichier	Le fichier peut contenir un nombre illimité d'enregistrements.
Code de caractères	Les caractères ASCII doivent être utilisés. Tous les caractères alphabétiques doivent être en majuscules.
Longueur de l'enregistrement	Tous les enregistrements logiques doivent comprendre 650 caractères.

Types d'enregistrements logiques

Chaque type d'enregistrement est désigné par son premier élément d'information, le type d'enregistrement logique. Les types d'enregistrement logiques valides sont « A », « B », « C », « D », « E », « F », « G » et « Z ». Chaque fichier doit contenir un enregistrement de détail « A » et « Z ».

Chaque transaction d'achat de produits d'épargne-retraite enregistrés (Le RER du Canada et le FRR du Canada) contient au moins trois et au plus six types d'enregistrement logique, à l'exception des enregistrements logiques de début et de fin qui concernent le fichier et non la transaction.

Les enregistrements logiques obligatoires sont : le fichier de détail sur le propriétaire immatriculé « B », le fichier de détail sur le dépôt direct (pour les achats d'obligations R) « D », le fichier de détail sur l'achat du produit « F » et le fichier de détail sur la coupure « G ». Le fichier de détail sur le numéro de communication « C » et l'information sur le client associé « E » sont facultatifs.

Chaque transaction ne doit contenir qu'un fichier de détail sur le propriétaire immatriculé « B » et peut comprendre un fichier de détail sur le dépôt direct « D », selon le code de type de paiement.

Les enregistrements de détail suivants peuvent figurer à plusieurs reprises dans une transaction :

- le fichier de détail sur le numéro de communications « C »;
- le fichier de détail sur l'achat du produit « F »;
- le fichier de détail sur la coupure « G ».

Caractéristiques des zones

Toutes les zones inutilisées d'un enregistrement logique doivent afficher des zéros s'il s'agit d'une zone numérique ou des espaces s'il s'agit d'une zone alphanumérique.

À moins d'indication contraire, les zones numériques sont justifiées à droite et les zones alphanumériques sont justifiées à gauche et affichent des espaces.

Une zone numérique ne peut contenir les éléments suivants :

- nombres négatifs;
- points décimaux;
- signes de dollar;
- virgules.

Une zone numérique obligatoire doit afficher un nombre supérieur à zéro.

Il faut introduire les zéros à gauche dans les zones alphanumériques (p. ex. pour les ventes au comptant, le mode d'achat = 01 et non 1).

Numéro de création de fichier

Un numéro de création de fichier est assigné de façon exclusive à chaque fichier créé par une institution afin d'éviter le traitement en double des fichiers. Il faut utiliser un nouveau numéro de création de fichier lorsqu'un fichier est soumis en remplacement d'un autre qui a déjà été rejeté.

Rejet du fichier

Un fichier lisible peut être rejeté pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- a) Le premier enregistrement n'est pas un enregistrement « A », le fichier comporte plus d'un enregistrement « A » ou le fichier ne comporte pas d'enregistrement « A ».
- b) Le dernier enregistrement n'est pas un enregistrement « Z », le fichier comporte plus d'un enregistrement « Z » ou le fichier ne comporte aucun enregistrement « Z ».
- c) L'enregistrement « A » ou l'enregistrement « Z » comporte une zone obligatoire vide.
- d) L'enregistrement « A » ou l'enregistrement « Z » comporte des zones invalides.
- e) Le fichier est déséquilibré.
- f) Le nombre d'enregistrements logiques ou le numéro d'ordre du produit est invalide ou n'est pas indiqué.
- g) La transaction ne comporte pas les détails obligatoires.
- h) La transaction comporte des détails invalides.
- i) L'enregistrement des détails comporte des types de zones invalides (p. ex., des caractères alphanumériques dans une zone numérique comme des espaces dans la zone du NAS plutôt qu'un numéro d'assurance sociale, un format de date invalide, etc.)
- j) Le numéro d'achat provenant d'enregistrements précédents d'une transaction n'est pas identique;
- k) les numéros d'ordre du produit entre les enregistrements F et G d'une transaction ne sont pas compatibles.

Le bureau des Obligations d'épargne du Canada se réserve le droit de mettre fin au traitement d'un fichier dès qu'il décèle un motif de rejet du fichier.

Rejet d'une transaction

Toute référence dans le présent document à des zones invalides entraînant le rejet d'une transaction ne comprend pas les conditions de validation de base des zones qui sont énumérées sous Rejet du fichier, au point (j), Types de zone invalides.

Les transactions d'achat qui ne sont pas conformes aux règles détaillées d'édition et de validation peuvent être rejetées et transmises en direct à un représentant du Service à la clientèle qui tente de corriger l'erreur, selon sa nature. Si celui-ci n'y parvient pas, la transaction est rejetée. Certaines erreurs, par exemple des erreurs de produit dans le type d'enregistrement logique « F », entraînent le rejet automatique d'une transaction afin qu'elle soit corrigée et présentée à nouveau par l'institution financière ou l'agent. Les détails relatifs au traitement des rejets sont fournis par élément d'information dans le présent document. Si une transaction d'achat est rejetée, les détails du rejet sont fournis à l'institution financière et à l'agent vendeur. Si une transaction d'achat est rejetée, aucun certificat n'est émis.

Configuration de l'enregistrement logique

La structure des types d'enregistrement logique multiple est la suivante :

Exemple : Fichier contenant deux transactions d'achat de titres

- Achat 1
- numéro de téléphone principal et autres numéros
 - directives de dépôt direct
 - renseignements sur l'acheteur (s'il n'est pas le propriétaire immatriculé)
 - achats d'obligations C et R
 - achats de deux types de coupure d'obligations C et de deux types de coupure d'obligations R
- Achat 2
- numéro de téléphone principal
 - achats d'obligations C
 - achats d'un type de coupure d'obligations C

Dans cet exemple, la structure de l'enregistrement logique ressemblerait à la suivante :

- A** Enregistrement de début de fichier
- B** Enregistrement du fichier de détail sur le propriétaire immatriculé
 - C** Enregistrement du fichier de détail sur le numéro de communication (Type « 01 » Téléphone principal)
 - C** Enregistrement du fichier de détail sur le numéro de communication (Type « 05 » Autre téléphone)
 - D** Enregistrement du fichier de détail sur le dépôt direct/débit direct (Type « 01 » Dépôt direct)
 - E** Enregistrement de l'information sur le client associé (Code du type de rôle dans la transaction « 01 » Acheteur)
 - F** Enregistrement du fichier de détail sur l'achat du produit, (Type de paiement « 00 » Intérêt composé, numéro d'ordre du produit « 01 »)
 - G** Enregistrement du fichier de détail sur la coupure (Coupure « 300 », numéro d'ordre du produit « 01 »)
 - G** Enregistrement du fichier de détail sur la coupure (Coupure « 500 », numéro d'ordre du produit « 01 »)
 - F** Enregistrement du fichier de détail sur l'achat du produit (Type de paiement « 02 » Intérêt régulier, numéro d'ordre du produit « 02 »)
 - G** Enregistrement du fichier de détail sur la coupure (Coupure « 300 », numéro d'ordre du produit « 02 »)
 - G** Enregistrement du fichier de détail sur la coupure (Coupure « 500 », numéro d'ordre du produit « 02 »)
 - B** Enregistrement du fichier de détail sur le propriétaire immatriculé
 - C** Enregistrement du fichier de détail sur le numéro de communication (Type « 01 » Téléphone principal)
 - F** Enregistrement du fichier de détail sur l'achat (Type de paiement « 00 » Intérêt composé, numéro d'ordre du produit « 01 »)
 - G** Enregistrement du fichier de détail sur la coupure (Coupure « 300 », numéro d'ordre du produit « 01 »)
- Z** Enregistrement de fin de fichier

1. ENREGISTREMENT LOGIQUE DE TYPE « A »

BUT Cet enregistrement logique fournit des renseignements permettant l'identification et le contrôle d'un fichier donné.

EXIGENCES Cet enregistrement logique doit être le premier de chaque fichier et ne pas se répéter dans ce fichier. Si un enregistrement logique de type « A » manque ou n'est pas valide, le fichier est REJETÉ.

NOM DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	TYPE DE ZONE	LONGUEUR DE LA ZONE	POSITION	IMAGE	NATURE	VALEURS TABLE DE CODES
Type d'enregistrement logique	alphabétique	1	1-1	X(01)	O	
Nombre d'enregistrements logiques	numérique	9	2-10	S9(09)	O	
Code du type de fichier entrant	alpha/ numérique	2	11-12	X(02)	O	06=Achat
Expéditeur du fichier – ID de l'organisation	numérique	5	13-17	S9(05)	O	
Expéditeur du fichier – ID de la succursale	numérique	6	18-23	S9(06)	O	
Numéro de création du fichier	numérique	8	24-31	S9(08)	O	
Date du fichier	alpha/ numérique	10	32-41	X(10)	O	
Numéro de référence de la remise	numérique	9	42-50	S9(09)	F	Réservé à un usage ultérieur
ID de l'institution – succursale centrale	numérique	5	51-55	S9(05)	O	
ID de la succursale – succursale centrale	numérique	6	56-61	S9(06)	O	
Remplissage		10	62-71	X(10)		
Code de type d'environnement de traitement	alpha/ numérique	2	72-73	X(02)	O	03=Essai 05=Production
Remplissage		577	74-650	X(577)		

NOTA : Pour en savoir plus sur la définition et les critères de validité de chaque élément, voir le *Dictionnaire des éléments d'information*.

2. ENREGISTREMENT LOGIQUE DE TYPE « B »

BUT Cet enregistrement logique fournit des renseignements sur le propriétaire immatriculé, notamment son numéro d'immatriculation, son adresse, son numéro d'assurance sociale et sa date de naissance. Cet enregistrement contient également des renseignements sur les achats spéciaux, notamment l'agent vendeur, la date et le mode d'achat et la destination des certificats.

EXIGENCES Pour chaque transaction d'achat, un nouvel enregistrement logique « B » est requis.

NOM DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	TYPE DE ZONE	LONGUEUR DE LA ZONE	POSITION	IMAGE	NATURE	VALEURS TABLE DE CODES
Type d'enregistrement logique	alphabétique	1	1-1	X(01)	O	
Nombre d'enregistrements logiques	numérique	9	2-10	S9(09)	O	
ID de l'institution – Agent vendeur autorisé	numérique	5	11-15	S9(05)	O	
ID de la succursale – Agent vendeur autorisé	numérique	6	16-21	S9(06)	O	
ID de l'institution – Fournisseur du service de traitement	numérique	5	22-26	S9(05)	O	
ID de la succursale – Fournisseur du service de traitement	numérique	6	27-32	S9(06)	O	
Remplissage		11	33-43	X(11)		
ID souscription collective	numérique	8	44-51	S9(08)	O	Ne sert plus mais doit être rempli avec des zéros
Destination des certificats	alpha/numérique	2	52-53	X(02)	O	25 =Fournisseur du service de traitement 26 =Succursale centrale

NOM DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	TYPE DE ZONE	LONGUEUR DE LA ZONE	POSITION	IMAGE	NATURE	VALEURS TABLE DE CODES
Numéro d'achat	numérique	8	54-61	S9(08)	O	
Remplissage		2	62-63	X(02)		
Date d'achat	alpha/ numérique	10	64-73	X(10)	O	
Date du paiement	alpha/ numérique	10	74-83	X(10)	remplis- sage	Réservé à un usage ultérieur
Montant acheté	numérique	15	84-98	S9(13) V99	O	
Mode d'achat	alpha/ numérique	2	99-100	X(02)	O	01=Comptant
Code de commission	alpha/ numérique	2	101-102	X(02)	F	01
Code de préférence linguistique	alpha/ numérique	2	103-104	X(02)	O	01=Anglais 02=Français
Remplissage		104	105-208	X(104)		
Type d'immatriculation – fichier	alpha/ numérique	2	209-210	X(02)	O	Voir Table de codes dans <i>Dictionnaire des éléments d'information</i>
ID d'immatriculation	numérique	10	211-220	S9(10)	F	
Immatriculation – 1 ^{re} ligne	alpha/ numérique	40	221-260	X(40)	F	
Immatriculation – 2 ^e ligne	alpha/ numérique	40	261-300	X(40)	F	
Immatriculation – 3 ^e ligne	alpha/ numérique	40	301-340	X(40)	F	
Immatriculation – 4 ^e ligne	alpha/ numérique	40	341-380	X(40)	F	
Ligne « Aux soins de »	alpha/ numérique	40	381-420	X(40)	F	
Rue – 1 ^{re} ligne	alpha/ numérique	40	421-460	X(40)	O	

NOM DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	TYPE DE ZONE	LONGUEUR DE LA ZONE	POSITION	IMAGE	NATURE	VALEURS TABLE DE CODES
Rue – 2 ^e ligne	alpha/ numérique	40	461-500	X(40)	F	
Ville	alpha/ numérique	26	501-526	X(26)	O	
Province/État	alpha/ numérique	2	527-528	X(02)	F	
Code postal canadien/américain	alpha/ numérique	10	529-538	X(10)	F	
Code de pays	alpha/ numérique	2	539-540	X(02)	F	
Numéro d'assurance sociale	numérique	9	541-549	S9(09)	O	Voir le <i>Dictionnaire des éléments d'information</i>
Date de naissance	alpha/ numérique	10	550-559	X(10)	F	Voir le <i>Dictionnaire des éléments d'information</i>
Remplissage	alpha/ numérique	17	560-576	X(17)		
Code d'acceptation concernant la réception du matériel publicitaire	alpha/ numérique	2	577-578	X(02)	F	01=acceptation donnée 02=acceptation refusée
Code du CF/AP	alpha/ numérique	5	579-583	X(05)	F	
Remplissage		67	584-650	X(67)		

NOTA : Pour en savoir plus sur la définition et les critères de validité de chaque élément, voir le *Dictionnaire des éléments d'information*.

3. ENREGISTREMENT LOGIQUE DE TYPE « C »

BUT Cet enregistrement logique fournit les numéros de communication du propriétaire immatriculé.

EXIGENCES Cet enregistrement est facultatif. Lorsque aucun numéro de communication n'est fourni pour le propriétaire immatriculé, l'enregistrement logique de type « C » n'est pas créé.

Cet enregistrement ne peut être fourni qu'une fois par transaction pour chaque type de « code de type de numéro de communication ». Le système ne tient pas compte des enregistrements supplémentaires.

NOM DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	TYPE DE ZONE	LONGUEUR DE LA ZONE	POSITION	IMAGE	NATURE	VALEURS TABLE DE CODES
Type d'enregistrement logique	alphabétique	1	1-1	X(01)	O	
Nombre d'enregistrements logiques	numérique	9	2-10	S9(09)	O	
Numéro d'achat	numérique	8	11-18	S9(08)	O	
Code de type de numéro de téléphone	alpha/ numérique	2	19-20	X(02)	O	01=Téléphone principal 05=Autre téléphone
Indicatif régional	alpha/ numérique	4	21-24	X(04)	O	
Numéro de téléphone local	alpha/ numérique	7	25-31	X(07)	O	
Numéro de poste	alpha/ numérique	4	32-35	X(04)	F	
Indicatif de pays	alpha/ numérique	3	36-38	X(03)	F	
Remplissage		612	39-650	X(612)		

NOTA : Pour en savoir plus sur la définition et les critères de validité de chaque élément, voir le *Dictionnaire des éléments d'information*.

4. ENREGISTREMENT LOGIQUE DE TYPE « D »

BUT Cet enregistrement logique fournit les renseignements sur les modalités de dépôt direct.

EXIGENCES Cet enregistrement est obligatoire pour les achats d'obligations dont le code de type de paiement est « 02 » Intérêt régulier (obligations R). Les instructions relatives au dépôt direct pour les comptes tenus dans des entreprises autres que celles de l'agent vendeur seront vérifiées. Toutefois, l'agent vendeur doit vérifier la validité du numéro de compte et si le compte est au nom du propriétaire immatriculé.

NOM DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	TYPE DE ZONE	LONGUEUR DE LA ZONE	POSITION	IMAGE	NATURE	VALEURS TABLE DE CODES
Type d'enregistrement logique	alphabétique	1	1-1	X(01)	O	
Nombre d'enregistrements logiques	numérique	9	2-10	S9(09)	O	
Numéro d'achat	numérique	8	11-18	S9(08)	O	
Type de compte-Dépôt direct	alpha/numérique	2	19-20	X(02)	O	01=Dépôt direct
Numéro de compte-Dépôt direct	alpha/numérique	12	21-32	X(12)	O	
ID institution – ID OEC	numérique	5	33-37	S9(05)	O	
ID succursale – ID OEC	numérique	6	38-43	S9(06)	O	
Remplissage		607	44-650	X(607)		

NOTA : Pour en savoir plus sur la définition et les critères de validité de chaque élément, voir le *Dictionnaire des éléments d'information*.

5. ENREGISTREMENT LOGIQUE DE TYPE « E »

BUT Cet enregistrement logique fournit des renseignements sur l'acheteur lorsque celui-ci est différent du propriétaire immatriculé.

EXIGENCES Cet enregistrement est facultatif.

Cet enregistrement ne doit être fourni qu'une fois par transaction. S'il figure plus d'une fois, le système n'en tient pas compte pendant le traitement.

NOM DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	TYPE DE ZONE	LONGUEUR DE LA ZONE	POSITION	IMAGE	NATURE	VALEURS TABLE DE CODES
Type d'enregistrement logique	alphabétique	1	1-1	X(01)	O	
Nombre d'enregistrements logiques	numérique	9	2-10	S9(09)	O	
Numéro d'achat	numérique	8	11-18	S9(08)	O	
Code de type de rôle dans la transaction	alpha/ numérique	2	19-20	X(02)	F	01= Acheteur
Code de type de partie	alpha/ numérique	2	21-22	X(02)	F	01= Individuel 02= Entreprise
Remplissage		2	23-24	X(02)		
Remplissage		6	25-30	S9(06)		
Client associé Nom – 1 ^{re} ligne	alpha/ numérique	40	31-70	X(40)	F	
Client associé Nom – 2 ^e ligne	alpha/ numérique	40	71-110	X(40)	F	
Nom – 3 ^e ligne	alpha/ numérique	40	111-150	X(40)	F	
Rue – 1 ^{re} ligne	alpha/ numérique	40	151-190	X(40)	F	
Rue – 2 ^e ligne	alpha/ numérique	40	191-230	X(40)	F	
Ville	alpha/ numérique	26	231-256	X(26)	F	
Province/État	alphabétique	2	257-258	X(02)	F	
Code postal canadien/américain	alpha/ numérique	10	259-268	X(10)	F	

NOM DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	TYPE DE ZONE	LONGUEUR DE LA ZONE	POSITION	IMAGE	NATURE	VALEURS TABLE DE CODES
Code de pays	alpha/ numérique	2	269-270	X(02)	F	
Code de type de numéro de téléphone	alpha/ numérique	2	271-272	X(02)	F	01=Téléphone principal 05=Autre téléphone
Indicatif régional	alpha/ numérique	4	273-276	X(04)	F	
Numéro de téléphone local	alpha/ numérique	7	277-283	X(07)	F	
Numéro de poste	alpha/ numérique	4	284-287	X(04)	F	
Indicatif de pays	alpha/ numérique	3	288-290	X(03)	F	
Numéro d'assurance sociale	numérique	9	291-299	S9(09)	F	
Date de naissance	alpha/ numérique	10	300-309	X(10)	F	
Remplissage		40	310-349	X(40)		
Code de préférence linguistique du client associé	alpha/ numérique	2	350-351	X(02)	F	01=Anglais 02=Français
Remplissage		299	352-650	X(299)		

NOTA : Pour en savoir plus sur la définition et les critères de validité de chaque élément, voir le *Dictionnaire des éléments d'information*.

6. ENREGISTREMENT LOGIQUE DE TYPE « F »

BUT Cet enregistrement logique décrit le type de titre de dette destiné aux particuliers qui est acheté.

EXIGENCES Cet enregistrement est obligatoire. Plusieurs titres de dette destinés aux particuliers peuvent être liés à un enregistrement de renseignements sur un achat (p. ex., les obligations à intérêt régulier et les obligations à intérêt composé peuvent être enregistrées en une seule transaction).

NOM DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	TYPE DE ZONE	LONGUEUR DE LA ZONE	POSITION	IMAGE	NATURE	VALEURS TABLE DE CODES
Type d'enregistrement logique	alphabétique	1	1-1	X(01)	O	
Nombre d'enregistrements logiques	numérique	9	2-10	S9(09)	O	
Numéro d'achat	numérique	8	11-18	S9(08)	O	
Numéro d'ordre du produit	numérique	2	19-20	S9(02)	O	
Type de titre de dette	alpha/ numérique	2	21-22	X(02)	O	14= OPC
ID alphabétique de l'emprunt	alpha/ numérique	3	23-25	X(03)	O	P (OPC)
Indicatif d'émission	numérique	5	26-30	S9(05)	O	
Code de type de paiement	alpha/ numérique	2	31-32	X(02)	O	00= Intérêt Composé 02= Intérêt régulier
Code de format d'obligation	alpha/ numérique	2	33-34	X(02)	O	02= Avec certificat
Date d'émission	alpha/ numérique	10	35-44	X(10)	O	
Montant acheté	numérique	15	45-59	S9(13) V99	O	
Remplissage		591	60-650	X(591)		

NOTA : Pour en savoir plus sur la définition et les critères de validité de chaque élément, voir le *Dictionnaire des éléments d'information*.

7. ENREGISTREMENT LOGIQUE DE TYPE « G »

BUT Cet enregistrement logique fournit des renseignements sur les coupures achetées.

EXIGENCES Plusieurs enregistrements de coupure peuvent être liés à un enregistrement de produit.

NOM DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	TYPE DE ZONE	LONGUEUR DE LA ZONE	POSITION	IMAGE	NATURE	VALEURS TABLE DE CODES
Type d'enregistrement logique	alphabétique	1	1-1	X(01)	O	
Nombre d'enregistrements logiques	numérique	9	2-10	S9(09)	O	
Numéro d'achat	numérique	8	11-18	S9(08)	O	
Numéro d'ordre du produit	numérique	2	19-20	S9(02)	O	
Coupure	numérique	7	21-27	S9(07)	O	
Nbre de titres d'une même coupure	numérique	3	28-30	S9(03)	O	
Remplissage		620	31-650	X(620)		

NOTA : Pour en savoir plus sur la définition et les critères de validité de chaque élément, voir le *Dictionnaire des éléments d'information*.

8. ENREGISTREMENT LOGIQUE DE TYPE « Z »

BUT Cet enregistrement logique fournit un sommaire du contenu de fichier ainsi que les détails d'identification du fichier.

EXIGENCES Cet enregistrement doit être le dernier de chaque fichier et doit figurer une seule fois. L'absence ou l'invalidité d'un enregistrement logique « Z » CONSTITUE un motif de rejet du fichier.

NOM DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	TYPE DE ZONE	LONGUEUR DE LA ZONE	POSITION	IMAGE	NATURE	VALEURS TABLE DE CODES
Type d'enregistrement logique	alphabétique	1	1-1	X(01)	○	
Nombre d'enregistrements logiques	numérique	9	2-10	S9(09)	○	
Expéditeur de fichier – ID de l'organisation	numérique	5	11-15	S9(05)	○	
Expéditeur de fichier – ID de la succursale	numérique	6	16-21	S9(06)	○	
N° de création du fichier	numérique	8	22-29	S9(08)	○	
Date du fichier	alpha/ numérique	10	30-39	X(10)	○	
Nombre total de transactions	numérique	10	40-49	S9(10)	○	
Valeur nominale totale	numérique	15	50-64	S9(13) V99	○	
Remplissage		586	65-650	X(586)		

NOTA : Pour en savoir plus sur la définition et les critères de validité de chaque élément, voir le *Dictionnaire des éléments d'information*.